



Information annuelle publiée
par Ageas

Introduction

Conformément au Titre X de la Loi relative aux offres publiques d'instruments de placement et aux admissions d'instruments de placement à la négociation sur des marchés réglementés ('la loi Prospectus') du 16 juin 2006 et conformément à la circulaire FMI/2007-02 de la CBFA et à l'article 5:25f de la « Wet op het Financieel Toezicht » (loi néerlandaise relative à la surveillance financière), l'information que Ageas a publiée ou rendue publique au cours des douze derniers mois est décrite ci-après. Ces publications répondent à l'obligation au regard des dispositions législatives communautaires et nationales concernant la réglementation en matière de valeurs mobilières, de droit des sociétés, d'émetteurs de valeurs mobilières et de marchés des valeurs mobilières.

Cette information annuelle se rapporte à la période comprise entre les Assemblées Générales des Actionnaires de l'année précédente des 28 avril 2010 et 29 avril 2010 et celles de l'année en cours des 27 avril 2011 et 28 avril 2011 ('la période concernée'). Immédiatement après les dernières assemblées, l'information annuelle est rédigée. Cette information annuelle est accessible au public via le site internet : www.ageas.com/fr/index.asp. Il s'agit d'un aperçu de données relevées à un moment déterminé, par conséquent, il se peut qu'une partie de l'information délivrée soit dépassée au moment de la lecture.

Information publiée durant la période concernée

Information aux actionnaires

Action Ageas et convocation aux assemblées générales

L'action Ageas représente une participation unique jumelée dans ageas SA/NV et ageas N.V., avec droit de vote, droit au dividende et autres droits. Chaque action donne droit à une voix lors des Assemblées Générales des Actionnaires d'ageas SA/NV et d'ageas N.V.

Les Assemblées Générales des Actionnaires d'ageas SA/NV et ageas N.V. (les sociétés mères d'Ageas) ont eu lieu les 27 avril 2011 et 28 avril 2011 respectivement. Durant les douze derniers mois, ageas SA/NV et ageas N.V. ont également tenu des Assemblées Générales des Actionnaires le 23 mars 2011 et le 30 mars 2011.

Les convocations et les rapports concernant ces assemblées sont accessibles sur : www.ageas.com/fr/Pages/assembleesdesactionnaires.aspx.

Statuts

Ageas SA/NV et Ageas N.V. sont les sociétés mères d'Ageas. ageas SA/NV est domiciliée en Belgique et son siège social est établi à Bruxelles, Rue du Marquis 1. ageas N.V. est domiciliée aux Pays-Bas et son siège social est établi à Utrecht, Archimedeslaan 6.

Les statuts les plus récents de ces sociétés sont disponibles sur : www.ageas.com/fr/Pages/statuts.aspx.

Les modifications de statuts entrent en vigueur seulement après l'approbation des Assemblées Générales des Actionnaires. Les propositions de modifications de statuts sont mentionnées dans la convocation aux Assemblées Générales. Une éventuelle modification qui entre en vigueur en vertu des décisions de l'Assemblée Générale sera mentionnée dans les procès-verbaux des Assemblées Générales.

Information sur le nombre d'actions en circulation

Durant les douze derniers mois, Ageas émis 106.723.569 de nouvelles actions dans le cadre de MCS. Les rapports de gestion trimestriels mentionnent tout changement concernant le nombre d'actions en circulation.

Un aperçu du nombre d'actions en circulation et des actions potentiellement à émettre est accessible sur : www.ageas.com/fr/Pages/obligations_de_transparence.aspx.

Dividende et modifications dans les droits spécifiques sur les titres

Lors de sa réunion du 8 mars 2011, le Conseil d'Administration a proposé aux Assemblées Générales des Actionnaires la distribution d'un dividende brut de 8 centimes d'euro par action pour l'année 2010, ce qui a été adopté par les Assemblées Générales des Actionnaires des 27 avril 2011 et 28 avril 2011. Les détails sur le dividende d'Ageas peuvent être obtenus via le lien suivant : www.ageas.com/fr/Pages/dividende.aspx.

Information sur les procurations

L'information sur le vote par procuration à l'Assemblée Générale des Actionnaires se trouve dans le Vademécum de l'Assemblée Générale des Actionnaires d'Ageas. Cette information, ainsi qu'un modèle de procuration, sont disponibles www.ageas.com/fr/Pages/assembleesdesactionnaires.aspx.

Rapports spéciaux du Conseil d'Administration

Durant la période concernée, le Conseil d'Administration d'Ageas a dressé deux rapports spéciaux conformément au Code belge des Sociétés. Ces rapports spéciaux sont accessibles sur : www.ageas.com/fr/Pages/specialboardreports.aspx.

Déclarations de transparence

L'(es) actionnaire(s) majeur(s) d'Ageas ainsi que la répartition géographique des actionnaires se trouvent sur : www.ageas.com/fr/Pages/obligations_de_transparence.aspx.

Information périodique

Rapports annuels et résultats trimestriels

Les rapports annuels et les résultats trimestriels sont accessibles via : www.ageas.com/fr/Pages/rapportsannuels.aspx et www.ageas.com/fr/Pages/resultatstrimestriels.aspx.

Calendrier financier

Le calendrier financier des dates de publication des rapports périodiques d'Ageas est disponible sur le site internet d'Ageas suivant : www.ageas.com/fr/Pages/calendrierfinancier_2011.aspx.

Communiqués de presse périodiques

Chaque trimestre, Ageas publie des communiqués de presse contenant des informations financières. Ces informations peuvent être consultées sur : www.ageas.com/fr/Pages/resultatstrimestriels.aspx.

Communiqués de presse occasionnels

Ageas a publié divers communiqués de presse durant les douze derniers mois. Ils peuvent être consultés sur : www.ageas.com/fr/Pages/pressrelease.aspx.

Prospectus

Ageas n'a pas émis des instruments financiers durant la période des douze derniers mois. Les prospectus des instruments financiers rédigés par Ageas peuvent être obtenus via : www.ageas.com/fr/Pages/disclaimer_prospectuses.aspx.

Gouvernance d'entreprise

En tant que groupe belgo-néerlandais, Ageas est simultanément soumis aux codes belge et néerlandais de gouvernance d'entreprise. Cependant, pour Ageas, la gouvernance d'entreprise va bien au-delà du simple respect d'un code.

Le « Ageas Governance Charter » peut être consulté via : www.ageas.com/fr/Pages/governance.aspx.

Autres

Pour de plus amples renseignements concernant les documents mentionnés ci-dessus, veuillez contacter un des membres du département Investor Relations via ir@ageas.com. Pour les numéros de téléphone, voir sur le site : www.ageas.com/fr/Pages/contactinformation.aspx.